

SOLUTION MEDAVIZ

Gratuit en période COVID-19
 (hormis frais bancaires)

[En savoir plus
 sur Medaviz](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
 cotation](#)






	Professionnel de santé	Patient
Tablette	oui	oui
Smartphone	oui	oui
Ordinateur	oui	non

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour le professionnel de santé : identifiant RPPS validé sous 24h par l'éditeur
- Pour le patient : mobile et mail enregistré par le professionnel de santé sous 24h

SPÉCIFICITÉ

- Logiciel à la main unique du professionnel de santé, pas de prise de RDV en direct par le patient

-  Paiement en ligne
-  Agenda
-  Manuel utilisateur
-  Formation
-  Gratuit en période COVID-19

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



[Voir le mode
 d'emploi](#)

Pour en savoir plus, contactez vos
 conseillers informatique et service par vos
 canaux de contact habituel (DAM ou CIS)

SOLUTION DOCTOLIB

Gratuit pour les abonnés en période COVID-19
(hormis frais bancaires)

[En savoir plus
sur Doctolib](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
cotation](#)

	Professionnel de santé	Patient
Tablette	oui	oui
Smartphone	non	oui
Ordinateur	oui	oui

MODALITÉS D'ACCÈS

- Pour le professionnel de santé : abonnement à l'agenda obligatoire en amont
- Pour le patient : enregistrement par le patient plus de 24h avant le RDV

SPÉCIFICITÉS

- Dentiste et psychiatre exclus
- Tous les abonnés ont reçu une proposition de l'option visio

- ✓ Paiement en ligne
- ✓ Agenda (prise de RDV à l'initiative du patient)
- ✓ Manuel utilisateur
- ✗ Formation
- ✓ Gratuit en période COVID-19 (limité à 2 mois)

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



SOLUTION DOCAVENUE (Maia)

[En savoir plus
 sur Docavenue](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
 cotation](#)






	Professionnel de santé	Patient
Tablette	oui	oui
Smartphone	oui	oui
Ordinateur	oui	oui

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour le professionnel de santé : identifiant RPPS validé sous 24h par l'éditeur
- Pour le patient : avec ou sans RDV

SPÉCIFICITÉ

- Possibilité de téléconsultation autonome ou assistée par un aidant professionnel de santé (infirmier/ pharmacien)

-  Paiement en ligne
-  Agenda
-  Manuel utilisateur
-  Formation (dispensée par Docavenue en présentiel)
-  Gratuit

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



SOLUTION CONSULIB

Gratuit en période COVID-19 (hormis frais bancaires -
sinon 1 € par téléconsultation)

[En savoir plus
sur Consulib](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
cotation](#)






	Professionnel de santé	Patient
Tablette	non	oui
Smartphone	non	oui
Ordinateur	oui	oui

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Création immédiate d'un compte avec identifiant du professionnel de santé et carte CPS

SPÉCIFICITÉ

- Formation : des webinaires sont organisés tous les jours par l'éditeur à 13h et 20h

-  Paiement en ligne
-  Agenda
-  Manuel utilisateur
-  Formation
-  Gratuit en période COVID-19

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



[Formations
en ligne](#)

Pour en savoir plus, contactez vos
conseillers informatique et service par vos
canaux de contact habituel (DAM ou CIS)

SOLUTION CLICKDOC

Gratuit pour les abonnés en période COVID-19
 (hormis frais bancaires)

[En savoir plus
 sur Clickdoc](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
 cotation](#)






	Professionnel de santé	Patient
Tablette	oui	oui
Smartphone	oui	oui
Ordinateur	oui (Firefox/Chrome)	oui (Firefox/Chrome)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour le professionnel de santé : identifiant RPPS validé sous 24h par l'éditeur
- Pour le patient : mobile et mail enregistré par le PS sous 24h

SPÉCIFICITÉ

- Fonctionne avec Mac et PC

-  Paiement en ligne
-  Agenda
-  Manuel utilisateur
-  Formation
-  Gratuit en période COVID-19

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



[Guide d'utilisation](#)

Pour en savoir plus, contactez vos
 conseillers informatique et service par vos
 canaux de contact habituel (DAM ou CIS)

SOLUTION COVALIA

Gratuit pour les abonnés en période COVID-19
 (hormis frais bancaires)






[En savoir plus
 sur COVALIA](#)

Aide à la cotation :

[omniprat
 cotation](#)

	Professionnel de santé	Patient
Tablette	oui*	oui
Smartphone	oui*	oui
Ordinateur	oui	oui

* l'accès par tablette et smartphone
 (possible non recommandé avant 1 mois)

-  Paiement en ligne
-  Agenda (pour le professionnel uniquement)
-  Manuel utilisateur
-  Formation
-  Gratuit en période COVID-19

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Création d'un compte avec identifiant du professionnel de santé et CPS

SPÉCIFICITÉ

- Accès à l'aide en ligne 24/24 et 7/7
- Accompagnement des professionnels de santé à la demande

CAS D'USAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION

Conformément aux recommandations nationales, prise en charge COVID-19 : premier diagnostic, suivi

La téléconsultation permet d'éviter tout contact pour l'équipe médicale ainsi que la propagation des virus en salle d'attente.

Pathologies aiguës et/ou récurrentes

Migraine, céphalée, gastro-entérite, sciatique, conjonctivite, suivi d'eczéma, cystite, mycose

Suivi de traitement

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultat d'examens, orientation vers le deuxième recours, adaptation d'un traitement, sevrage tabagique ou alcoolique, trouble psychologique

Suivi de patient atteint d'une affection longue durée

Diabète, AVC, maladies chroniques

Conseils

Grossesse, vaccin avant un voyage, retour de voyage, conseils sur le Coronavirus



REMBOURSEMENT DES TÉLÉCONSULTATIONS

dans le cadre du COVID-19

1- CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les patients infectés par le Covid-19, ou présentant des symptômes de l'infection, **ne sont plus obligés de passer par leur médecin traitant** pour réaliser une téléconsultation remboursée par l'Assurance maladie.

Par ailleurs, ils ne sont plus contraints d'avoir réalisé une consultation en présentiel avec leur médecin au cours des 12 derniers mois avant d'obtenir un rendez-vous en téléconsultation.

Ces actes peuvent être réalisées « **en utilisant n'importe lequel des moyens technologiques** actuellement disponibles pour réaliser une vidéotransmission (lieu dédié équipé mais aussi site ou application sécurisée via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, équipé d'une webcam et relié à internet) »¹.

2- FACTURATION

Quel que soit leur motif, **les téléconsultations (code acte TCG) sont automatiquement transmises par le logiciel en mode Sesam sans vitale**, ce qui implique qu'aucune pièce justificative n'est nécessaire en parallèle (feuille de soins papier).

Cet automatisme a été intégré dans l'avenant 18 du cahier des charges Sesam-Vitale. Si votre logiciel ne l'intègre pas, vous pouvez télétransmettre vos facturations de téléconsultation en mode dégradé. De la même façon, aucune pièce justificative ne vous sera demandée.

Si vous n'avez jamais vu le patient et lu sa carte vitale, **vous pouvez récupérer ses données administratives en priorité** :

- avec l'aide du service ADRi, selon les logiciels, il suffit de vous munir du nom, du NIR de l'assuré ainsi que sa date de naissance et son organisme d'affiliation
- via AmeliPro en saisissant le NIR de l'assuré
- et pour récupérer les données liées au centre payeur (code régime, code caisse gestionnaire,...), allez sur le lien :

<https://www.sesam-vitale.fr/adresses-des-centres-payeurs-es>

Pour que l'assuré soit pris en charge aux conditions de remboursement habituelles :

Si vous n'êtes pas le médecin traitant, ou si le patient n'est pas orienté par son médecin traitant, une attention particulière est à porter au PARCOURS DE SOINS. Lors de l'établissement de la feuille de soins, vous pouvez mettre en indicateur « hors résidence » ou « urgence » durant toute la période COVID/19.

Les solutions (Medaviz, Doctolib, Docavenue, Consulib) permettent le paiement en ligne.

En revanche, si vous utilisez une solution de vidéo classique (skype, google duo, Clickdoc...), et que vous ne pouvez pas vous faire payer par l'assuré, la meilleure solution est de faire du Tiers Payant au moins sur la part obligatoire et également sur la part complémentaire si vous avez toutes les informations pour établir une **Demande de Remboursement Electronique (DRE)**.

¹ Décret n° 2020-227 du 9 mars 2020 adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes exposées au covid-19.